



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 Février 2023

Présents : 12 Excusés : Absents : Votants : 12 En exercice : 12	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>020323</u> Publiée, le <u>020323</u> Notifiée, le _____	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mr Fernand LEGRAS (arrivé 19h20), Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAUDEAU, <u>Étaient absents excusés</u> : <u>Étaient absents</u> : <u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN <u>Secrétaire de séance</u> : Mr Henri SEBILEAU <u>Date de la convocation</u> : le 10 Février 2023
Délibération n°23.01.06	<u>FINANCES</u> - DOB 2023

Arrivée de Mr LEGRAS Fernand à 19h20.

Madame la Présidente expose au Conseil que le DOB permet chaque année dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif de :

Discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif : niveau de progression des dépenses de Fonctionnement / % d'évolution des recettes.

Tarification du prix de journée.

Être Informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS : analyse rétrospective et ratios.

Un rapport remis aux membres du CCAS avec la note de synthèse du Conseil d'Administration est présenté au Conseil d'Administration.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui complète les éléments de forme et de tenue du DOB ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L315-11 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant le règlement intérieur du Conseil d'administration qui fait mention de ce débat ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2023 ;

Les orientations du budget 2023 se résument ainsi :

- ▶ L'augmentation des charges de 3% soit augmentation du prix de journée de 3.10%
 - ▶ Stabilité des dépenses de fonctionnement
 - ▶ Adapter le budget des aides par rapport au nouveau règlement d'aides facultatives.
 - ▶ Enveloppe des subventions avec une marge de manœuvre pour des subventions exceptionnelles.
- **PREND ACTE** par un VOTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente



Accusé de réception en préfecture
044-264401266-20230222-230106-DE
Reçu le 02/03/2023